

Compte rendu de séance

Séance du 26 Février 2016

L' an 2016 et le 26 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

Présents : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfia, VOUETTE Isabelle, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, GROHAR Jean-Michel, KOUAMÉ Georges, LEBERT Eric, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Excusé(s) : M. DECAUDIN Hubert

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BOURDIN Ludivine à M. THOMAS Georges, CHARLAND Béatrice à M. RIQUET Dominique, DENIS Nathalie à Mme LEFEUVRE Evelyne

Absent(s) : M. STRANART Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 19/02/2016

Date d'affichage : 19/02/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture
le : 08/03/2016

et publication ou notification
du : 08/03/2016

A été nommé(e) secrétaire : Madame Isabelle VOUETTE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 DRESSE PAR MONSIEUR FORMONT JACKY, TRESORIER. - D2016013
BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX (M. 49) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 - D2016014
BUDGET ANNEXE DE L'EAU : AFFECTATION DU RESULTAT (M 49) - D2016015
SERVICE ANNEXE DU SERVICE DES EAUX COMPTABILITE M.49 :
EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE L'EXERCICE 2016 - D2016016
BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 DRESSE PAR MONSIEUR FORMONT JACKY, TRESORIER. - D2016017
BUDGET COMMUNAL (M. 14) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015. - D2016018
BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT (M 14) - D2016019
BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M.14) SUR L'EXERCICE 2016 - DISPOSITIONS DIVERSES. - D2016020
BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M.14) SUR L'EXERCICE 2016 - EXAMEN ET VOTE. - D2016021

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SUR LA ZONE D'ACTIVITE DE LA FORET - D2016022
TARIFS DE LA CRECHE ET DE LA HALTE-GARDERIE - ANNEE 2016 - D2016023
PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS DE FERRIERES EN GATINAIS (ALSH)
Période du 1er janvier au 30 juin 2016 - D2016024
CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIEL ET DE PRESTATION DE SERVICES - D2016025
MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE POSTE - D2016026
REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AU PERSONNEL COMMUNAL - D2016027
DENOMINATION DE LA VOIE COMMUNALE N°16 - D2016028
ADMISSION EN NON-VALEURS DE CREANCES IRRECOUVRABLES - SERVICE DE L'EAU - D2016029

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 DRESSE PAR MONSIEUR FORMONT JACKY, TRESORIER. réf : D2016013

Le Conseil municipal

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - après s'être fait présenter le budget primitif et unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après s'être assuré que le Trésorier public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur FORMONT Jacky, Trésorier, pour l'année 2015,
7. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
 8. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 9. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 10. après avoir entendu l'exposé du 3^{ème} adjoint en charge des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion du Service de l'Eau (M.49) dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- adopte le compte de gestion du Service de l'Eau (M.49) de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2015.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX (M. 49) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 réf : D2016014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après étude par la Commission des Finances, et des budgets

Après présentation des différents comptes et résultats,

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire, Président du Service des Eaux, doit quitter la séance et être remplacé,

Après examen, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur THOMAS Georges, doyen de l'Assemblée, le conseil municipal :

- décide d'adopter, à l'unanimité, pour l'exercice 2015, le compte administratif arrêté comme suit

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

a) Couverture du besoin de financement de l'investissement	11 053.22 €
b) Restes sur excédents de fonctionnement	95 863.74 €

SERVICE ANNEXE DU SERVICE DES EAUX COMPTABILITE M.49 :
EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE L'EXERCICE 2016
réf : D2016016

Monsieur Georges KOUAME, 3^{ème} adjoint aux finances, explique et commente les grandes lignes du budget primitif de l'exercice 2016 du Service de l'Eau. Après information et discussion, les Conseillers vont délibérer sur les points suivants.

a) Programmes de la section d'investissement sur l'exercice 2016

Outre les opérations en cours et reportées sur l'exercice 2016, le programme des investissements pour l'année 2016 a été examiné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le programme des investissements (*recettes et dépenses*) et entérine les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2016.

b) Dépenses et recettes de la section d'exploitation sur l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- examine les dépenses et recettes de la section d'exploitation pour l'exercice 2016.

c) Examen et vote du budget primitif et unique de l'exercice 2016 du Service annexe de l'Eau

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget primitif et unique de l'exercice 2016 du Service annexe de l'eau qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

241 373.74 €	pour la section d'exploitation (<i>vote par chapitre</i>)
87 553.22 €	pour la section d'investissement (<i>vote par chapitre</i>)

BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 DRESSE PAR MONSIEUR FORMONT JACKY, TRESORIER. réf : D2016017

Le Conseil municipal

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- après s'être fait présenter le budget primitif et unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le Trésorier public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur FORMONT Jacky, Trésorier, pour l'année 2015,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- après avoir entendu l'exposé du 3^{ème} adjoint en charge des finances.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- adopte le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2015.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	0,00	70 001.93	0,00	55 603.15	0,00	125 605.08
opérations de l'exercice	107 334.75	144 249.78	81 607.11	14 950.74	188 941.86	159 200.52
Totaux	107 334.75	214 251.71	81 607.11	70 553.89	188 941.86	284 805.60
résultats de clôture	0,00	106 916.96	11 053.22	0,00	0,00	95 863.74
restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
Totaux cumulés	107 334.75	214 251.71	81 607.11	70 553.89	188 941.86	284 805.60
Résultats définitifs	0,00	106 916.96	11 053.22	0,00	0,00	95 863.74

- décide d'approuver, à l'unanimité, pour l'exercice 2015, le compte administratif du Président dont les résultats

(identiques à ceux du compte de gestion du percepteur) se soldent par :

les résultats de clôture suivants :

- un déficit d'investissement de clôture de 11 053.22 €,
- un excédent d'exploitation de clôture de 106 916.96 €,

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : AFFECTATION DU RESULTAT (M 49) réf : D2016015

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement, antérieur reporté	70 001.93
Résultat d'investissement antérieur reporté	55 603.15

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2015	
Résultat de l'exercice	- 66 656.37
Résultat antérieurs	55 603.15
Solde d'exécution cumulé	-11 053.22

Restes à réaliser au 31 décembre 2015	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-11 053.22
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de l'investissement	11 053.22

Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	36 915.03
Résultat antérieur	70 001.93
Total à affecter	106 916.96

Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 59 812.11
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de l'investissement	59 812.11

Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	84 418.84
Résultat antérieur	763 349.35
Total à affecter	847 768.19

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du cpte 1068 du BP)	59 812.11 €
2° Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	787 956.08 €

BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M.14) SUR L'EXERCICE 2016 - DISPOSITIONS DIVERSES.

réf : D2016020

a) Subventions communales pour l'année 2016

Après examen des différentes demandes, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer, pour l'octroi de subventions de fonctionnement, les sommes de :
 - 20.000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sur-Loing,
 - 20 000.00 € aux organismes et associations de droit privé,
 - 500 000,00 € aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune inscrit au compte (65541)

b) Programmes et opérations de la section de l'investissement pour l'année 2016

Outre les opérations en cours et reportées sur l'exercice 2016, le programme des investissements pour l'année 2016 a été examiné lors des réunions des commissions des finances et des budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'avis formulé par la Commission des Finances sur le programme des investissements et **entérine les inscriptions budgétaires** pour l'exercice 2016.

c) Dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- prend note des explications et commentaires sur la section de fonctionnement de l'année 2016,
- examine les dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M.14) SUR L'EXERCICE 2016 - EXAMEN ET VOTE. réf : D2016021

Monsieur Georges KOUAME, 3^{ème} adjoint aux finances, explique et commente les grandes lignes du budget communal primitif et unique de l'exercice 2016 (*sections de fonctionnement et d'investissement*).

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget primitif et unique communal de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

2 143 176.08 €	pour la section de fonctionnement (<i>vote par chapitre</i>)
507 688.19 €	pour la section d'investissement (<i>vote par chapitre</i>)

BUDGET COMMUNAL (M. 14) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015.
réf : D2016018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après étude par la Commission des Finances et des budgets

Après présentation des différents comptes et résultats,

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé,

Après examen, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Georges THOMAS, doyen de l'Assemblée, le conseil municipal :

- décide d'adopter, à l'unanimité, pour l'exercice 2015, le compte administratif arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	763 349,35	2 698,20	0,00	2 698,20	763 349,35
Opérations de l'exercice	1 456 416,78	1 540 835,62	333 554,29	276 440,38	1 789 971,07	1 817 276,00
TOTAUX	1 456 416,78	2 304 184,97	336 252,49	276 440,38	1 792 669,27	2 580 625,35
Résultats de clôture	0,00	847 768,19	59 812,11	0,00	0,00	787 956,08
Restes à réaliser						
Totaux Cumulés	1 456 416,78	2 304 184,97	336 252,49	276 440,38	1 792 669,27	2 580 625,35
Résultats définitifs	0,00	847 768,19	59 812,11	0,00	0,00	787 956,08

- décide d'approuver, à l'unanimité, pour l'exercice 2015, le compte administratif du Maire dont les résultats (*identiques à ceux du compte de gestion du percepteur*) se soldent par :

les résultats de clôture suivants :

- un déficit d'investissement de clôture de 59 812.11 €,
- un excédent de fonctionnement de clôture de 847 768.19 €,

soit un résultat global excédentaire de : 787 956.08 €.

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT (M 14) réf : D2016019

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement, antérieur reporté	763 349.35
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 2 698.20

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2015	
Résultat de l'exercice	- 57 113.91
Résultat antérieurs	- 2 698.20
Solde d'exécution cumulé	- 59 812.11

Restes à réaliser au 31 décembre 2015	
Dépenses	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve les taux d'effort suivants à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 30 juin 2016

Nb de jours	1-9	10-19	A partir de 20 jours
Taux d'effort	1,30%	1,15%	1%

- approuve les tarifs plancher et plafond suivants à compter du 1er janvier 2016 jusqu'au 30 juin 2016
 - Tarif plancher : 2.20 € par jour
 - Tarif plafond : 16.40 € par jour
- charge le Maire ou les Adjointes de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Ferrières en Gatinais
- charge le Maire ou les Adjointes de toutes formalités

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIEL ET DE PRESTATION DE SERVICES réf : D2016025

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service de la Mairie de Fontenay arrive à échéance au 15 mars 2016, Monsieur Didier DEVIN propose de renouveler celui-ci pour une durée de trois ans (jusqu'au 14 mars 2019, non prorogeable par tacite reconduction) aux conditions suivantes :

- Cession du droit d'utilisation soit : 3 915.00 € H.T. (montant annuel)
- Maintenance et formation, soit : 435.00 € H.T. (montant annuel)

Le contrat a pour objet : la cession du droit d'utilisation des logiciels de la gamme MILORD et de ceux développés dans le cadre du contrat, avec documentation et la fourniture par la société SEGILOG à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation des logiciels, maintenance des logiciels).

L'installation des logiciels, la formation (sans durée maximale, en fonction des besoins, réalisée sur site), les mises à jour des données sont comprises dans le prix de la maintenance. Celle-ci s'effectue soit par téléphone, soit sur site.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler ce contrat avec la société SEGILOG, pour assurer le suivi budgétaire, la comptabilité (bon de commande, engagement, etc.), le suivi des dettes, les élections, les actes d'état civil, le recensement militaire, la gestion des ressources humaines (carrière, absences, paies), gestion des subventions, gestion du cimetière, la réservation des salles, les archives, l'inventaire, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire ou les Adjointes, à signer le contrat avec la société SEGILOG ou tous documents relatifs à ce dossier,
- autorise le Maire ou les Adjointes à mandater, à compter de 2016 et jusqu'aux termes du contrat (2019) la rémunération de la prestation due à la société SEGILOG au titre de la cession du droit d'utilisation et de la maintenance-formation ;
- charge le Maire ou les Adjointes de toutes formalités.

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE POSTE réf : D2016026

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir un point Poste sur la commune

Considérant la demande de l'association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Relais de Fontenay afin de faire revivre un point poste dans le bourg.

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les associations dont l'activité revêt un intérêt local et qui participent au développement de la commune.

Monsieur Didier DEVIN propose aux conseillers municipaux que les locaux de l'ancienne poste soient mis à disposition de l'association à titre gratuit, pour une durée d'environ trois ans, une convention sera établie entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Veut maintenir un point Poste sur la commune
- Approuve le principe de mise à disposition des locaux de l'ancienne poste à titre gratuit
- Autorise le Maire ou ses Adjointes à signer la convention visant l'occupation des locaux à titre gratuit. Toutefois l'association supportera l'ensemble des charges locatives (chauffage, eau, électricité etc.)
- Charge le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités.

CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SUR LA ZONE D'ACTIVITE DE LA FORET réf : D2016022

Monsieur Didier DEVIN, informe les Conseillers du projet d'achat d'une partie de la parcelle communale cadastré B2024 d'environ

2 434 m², située sur la zone d'activités de la Forêt

Le projet de l'investisseur consistera à la construction d'un atelier et d'un espace de vente.

Monsieur Didier DEVIN propose d'inscrire sur l'acte notarié une clause de réserve fixant le délai de construction des bâtiments sur le terrain.

Considérant que l'avis des Domaines est facultatif avant la cession d'un terrain pour les communes de moins de deux mille habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de vendre, sur la Zone d'Activités de la Forêt, une partie de la parcelle cadastrée B 2024 d'environ 2 434 m², au profit de la Société Civile Immobilière JANY, ou toute autre personne morale lui venant en substitution.
- **autorise** de faire figurer sur l'acte notarié la clause de réserve
- **dit** que les frais de bornage, de géomètre ainsi que le coût de l'extension du réseau électrique sont à la charge de la Commune.
- **fixe** le prix du mètre carré à 16 € HT (*seize euros*),
- **charge** le Notaire, Maître BAUCHY Grégoire, de toutes transactions,
- **autorise** le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces nécessaires à cette vente,
- **charge** le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

TARIFS DE LA CRECHE ET DE LA HALTE-GARDERIE - ANNEE 2016 réf : D2016023

Madame Evelyne LEFEUVRE, adjointe au Maire précise que les jeunes enfants domiciliés à Fontenay-sur-Loing peuvent être accueillis à la crèche de Ferrières-en-Gâtinais jusqu'à trois ans et à la halte-garderie de Ferrières-en-Gâtinais, de trois mois à quatre ans (selon le règlement intérieur de la halte-garderie), avant l'entrée à l'école élémentaire. Il convient de se prononcer sur la participation financière demandée par la commune de Ferrières à la commune de Fontenay sur Loing. Cette mesure sera valable jusqu'à la révision des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **accepte** le supplément "habitants hors commune pour le Multi Accueil (crèche ou halte-garderie)" à verser à la Commune de Ferrières-en-Gâtinais comme suit, à savoir :
deux euros cinquante-sept centimes (2,57€) par heure de présence du jeune enfant pour l'accueil en crèche ou halte garderie,
- **approuve** les tarifs votés au conseil municipal de Ferrières le 12 novembre 2015
Tarif préférentiel (tarif déterminé par la CAF + 1€/heure)
Tarif maximum 4,85 €
- **charge** le Maire ou les Adjoints de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Ferrières-en-Gâtinais,
- **charge** le Maire ou les Adjoints de toutes formalités.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS DE FERRIERES EN GATINAIS (ALSH)

Période du 1er janvier au 30 juin 2016 réf : D2016024

Madame Evelyne LEFEUVRE, précise que les enfants âgés de 4 à 12 ans domiciliés à Fontenay sur Loing peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs sans hébergement. Afin d'encourager l'accueil des enfants à cette structure, il est proposé d'intégrer un taux d'effort.

Le taux d'effort est un coefficient qui, multiplié au "quotient familial CAF" détermine le tarif de la journée ou de l'après-midi en accueil de loisirs. Il permet d'individualiser les tarifs en fonction des revenus et des charges de la famille.

Il est proposé le tableau suivant :

Nb de jours	1-9	10-19	A partir de 20 jours
Taux d'effort	1,30%	1,15%	1%

L'application d'une tarification basée sur le taux d'effort doit s'accompagner d'un tarif plancher et d'un tarif plafond.

Il est proposé :

- Tarif plancher : 2.20 € par jour
- Tarif plafond : 16.40 € par jour

REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AU PERSONNEL COMMUNAL réf : D2016027

Lors de la dernière réunion du Comité Technique, il a été examiné la proposition de règlement intérieur applicable au personnel communal. Ce règlement s'appuie sur des dispositions réglementaires. Il a pour but de définir de manière claire et précise, un certain nombre de règles qui régissent les relations sociales et l'organisation générale de la collectivité. Il s'agit d'un outil de communication interne.

Une fois adopté, le règlement intérieur devient force réglementaire dans la collectivité. Il sera affiché sur les panneaux d'affichage réservé au personnel. Dès son entrée en vigueur, un exemplaire sera remis à chaque agent de la collectivité qui en accusera réception. Chaque nouvel agent recruté en sera également destinataire et devra en prendre connaissance.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment, suivant le processus du Comité Technique.

Le Comité Technique qui s'est réuni le 26 janvier 2016 a émis un avis favorable au règlement intérieur (date d'effet au 1er janvier 2016)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- valide ce règlement intérieur qui sera applicable à l'ensemble du personnel de la collectivité.
- charge le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités

DENOMINATION DE LA VOIE COMMUNALE N°16 réf : D2016028

Considérant les constructions en cours, desservies par la voie communale n° 16, entre la RD 2007 et la voie communale n°15 dénommée Rue du Val, il est nécessaire d'attribuer un nom à cette voie.

Il est proposé :

- Rue du Pont des Coches

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte la dénomination "Rue du Pont des Coches" pour la partie comprise entre la RD 2007 et la voie communale n°15 dénommée Rue du Val
- charge le Maire ou les Adjointes de communiquer cette information aux divers organismes et administrations concernés

ADMISSION EN NON-VALEURS DE CREANCES IRRECOUVRABLES - SERVICE DE L'EAU réf : D2016029

Monsieur Didier DEVIN donne lecture d'un état en date du 20 janvier 2016 transmis par la Trésorerie de Ferrières pour l'admission en non-valeur, de factures d'eau impayées, d'un montant total de deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante et un centimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- accepte l'admission en non-valeur de factures irrécouvrables d'un montant total de deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante et un centimes sur l'année 2016
- charge le Maire ou les Adjointes de toutes formalités.

AFFAIRES DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN

- Présentation des infractions constatées par les radars feu rouge et les radars automatiques
- L'ESG badminton organise le tournoi des 4 rivières les 5 et 6 mars 2016 au gymnase de Ferrières
- La conclusion du rapport d'expertise concernant un étang indique que celui-ci ne présente pas de signe de pollution notable
- Monsieur Alain VIDALIES a demandé à Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire de réunir dans les meilleurs délais l'ensemble des acteurs concernés, afin de définir les conditions de l'allongement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay.
- Remerciement de la famille de Madame Yvonne MIRLOU
- Carte de remerciements d'un enfant de Fontenay scolarisé à l'école de la Clèry

De Madame Nadia MARTIN

- Le recensement a été clôturé le 21 février 2016, Madame Nadia MARTIN remercie les agents recenseurs pour leur efficacité et dévouement.

De Monsieur Eric LEBERT

- Le 13 mars 2016, à partir de 15 heures à la salle des fêtes de Fontenay, la troupe «Théâtre passion» interprétera deux pièces de théâtre (réservation à la mairie).

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 1^{er} avril 2016, à 20 heures 30, *sauf urgence ou empêchement de dernière minute.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à vingt-trois heures trente minutes

Signé

Le Maire

Didier DEVIN

